

Saint-Brisson, le 2 Avril 2015

Une autre vie s'invente ici

Monsieur Stéphane LE FOLL
Ministre de l'Agriculture, de
l'Agroalimentaire et de la Forêt
78 Rue de Varenne
75007 PARIS

Le Président

Nos réf. : IC/VP : 2015/04/206

Objet : Prairies sensibles

Monsieur le Ministre,

Depuis 1995 le Parc naturel régional du Morvan s'est engagé dans les mesures agri-environnementales territorialisées avec un succès croissant, (7 500 ha engagés sur la période 2007-2014, plus de 100 000 ha en cours d'engagement à ce jour pour 2015...).

Le Parc du Morvan est, par ailleurs, opérateur, depuis 1999, pour l'élaboration et la mise en œuvre de Natura 2000 sur onze sites de son territoire.

Malgré cette implication forte et dans la durée, je découvre, à la faveur d'appels d'agriculteurs ulcérés, l'existence d'un zonage intitulé "Prairies sensibles" sur les sites Natura 2000 de notre territoire.

Des cartes nationales avaient circulé, fin 2014, sans que le Morvan apparaisse comme concerné. Alors que les agriculteurs se connectent sur Télépac depuis deux jours, il apparaît, d'une part que le Morvan est concerné, et d'autre part qu'il existe des cartes précises mais totalement incohérentes avec la réalité du territoire, renforçant ainsi l'incompréhension et la colère des agriculteurs, et la nôtre également.

Je constate donc que, malgré les promesses réitérées à chaque comité de pilotage Natura 2000 par les services de l'Etat, Natura 2000 est en train de devenir réglementairement contraignant, donnant raison aux peurs des acteurs du monde rural sur un sujet très délicat.

Le Parc naturel régional du Morvan œuvre au quotidien, et dans des conditions qui sont souvent loin d'être sereines, en faveur de la préservation des prairies les plus remarquables du Morvan. Notre connaissance du territoire est un élément déterminant dans le succès de l'animation. Ce genre de zonage, incohérent, parachuté sans explications, sans aucune concertation de la part de vos services, exacerbe localement les tensions, les peurs et incompréhensions, à juste titre.

.../...

Maison du Parc • 58230 SAINT-BRISSON • Tél. 03 86 78 79 00 • Fax 03 86 78 74 33

Sites Internet : www.parc dumorvan.org / www.patrimoinedumorvan.org • E-mail : administration@parcdumorvan.org

C'est le Parc, en tant qu'opérateur Natura 2000 et MAEC, qui voit son patient travail d'animation, de pédagogie et de concertation anéanti par ce genre de décision et qui doit, en urgence, tenter d'y faire face.

Je demande donc instamment que vos services expliquent **directement** votre démarche, les objectifs poursuivis, la méthodologie employée et les zonages retenus aux agriculteurs concernés.

Je vous demande également de faire le nécessaire pour que les zonages soient revus dans les plus brefs délais, c'est-à-dire avant les engagements dans la PAC 2015, pour coller à la réalité des enjeux locaux pour que leur acceptation soit envisageable.

Le Parc naturel régional du Morvan relaiera la politique de l'Etat en faveur des prairies sensibles, si les objectifs sont clairs et cohérents avec les enjeux que nous maîtrisons parfaitement sur le terrain.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, mes salutations distinguées.

Patrice JOLY



Copie :

- M. Eric Delzant, Préfet de la Région Bourgogne,
- M. Jean-Roch Gaillet, Directeur régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de Bourgogne,
- M. François Patriat, Président du Conseil régional de Bourgogne,
- M. Christian Decerle, Président de la Chambre régionale d'Agriculture de Bourgogne.